PROCES VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt neuf septembre le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr ADHUMEAU le Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2026

Présents : ADHUMEAU Alain, CERCLET Elodie, HOREL Ludovic, JOULIN Jean, JUGE Ludivine, MUREAU Christophe, METIVIER Bruno, PETIT Stéphanie, PREUD'HOMME Marina, TASCHET Fréderic, TASCHET Joël, VERSARI Evelyne, YVON Delphine
Absents excusés ayant donné pouvoir :
DUMERY Lydie pouvoir donné à MUREAU Christophe
Secrétaire de séance : JUGE Ludivine

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 Juillet 2026

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de la séance du 21 Juillet 2026.

2 - Démission Conseiller Municipal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de M.Erwan Loret en date du 03 Août 2026.

3 - Restauration de l'église Saint Maximin : Validation de l'Avant-Projet Définitif-2026/49

Vu la délibération 2025/37 du 27 Mai 2025 autorisant la signature du deuxième marché subséquent avec la société Arc et Sites, architecte du patrimoine et validant le programme d'opération,

Monsieur le Maire rappelle que les travaux se distinguent comme suit :
-Une tranche ferme incluant la restauration du clocher
-Une tranche optionnelle incluant l'assainissement, l'accessibilité et le traitement des abords nord et ouest

L'avant-projet définitif transmis par M.Joubert, Architecte du Patrimoine détaille les différents travaux pour chaque tranche et chaque lot ainsi que les coûts prévisionnels.
Des options et variante en plus-value sont proposées pour la tranche optionnelle 1 :
-Lot 1 Maçonnerie Option puisard pour un montant de 3 850.00 € HT
-Lot 4 Menuiserie Option Sas Ventaux capitonnés pour un montant de 9 664,00 € HT
Ou Option Sas Ventaux bois pour un montant de 12 881,00 € HT
-Variante pour le parvis intégrant une plus-value de 5 727.95 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
-Décide d'approuver l'avant-projet définitif et le coût prévisionnel d'un montant de 622 505.09 € pour la tranche ferme et de 202 690.45€ pour la tranche optionnelle 1.
-Valide les options suivantes pour la tranche optionnelle 1 :
Lot 1-Maçonnerie Option puisard pour un montant de 3 850.00€ HT
Lot 4-Menuiserie Option Sas Ventaux capitonnés pour un montant de 9 664,00€
-A pris connaissance du projet de variante pour le parvis intégrant une plus-value de 5 727.95 € HT. Le choix définitif sera fait après échange avec Monsieur Joubert, Arc et Sites et les services de la DRAC.
-Autorise Monsieur le Maire déposer le permis de construire
-Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents.
-Autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises après obtention du permis de construire.
-Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions.
-Autorise Monsieur le Maire à solliciter les financements bancaires.

Pour :14 /Contre :0 /Abstention/0

4 - Institution de la Taxe sur la vacance des Locaux d'Habitation -2026/50

Le Maire de Mouterre-Silly
-expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
-rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune

Considérant que la commune de Mouterre-Silly est classée en « zone non tendues »,

Considérant que l'institution de la TVLH doit être prise avant le 1er Octobre 2026 pour être applicable en 2027,

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité
-Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
-Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour : 13 /Contre : 0/ Abstention : 1

5 - Subvention association Mouterre-Silly Culture et Patrimoine-2026/51

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Mouterre-Silly Culture et Patrimoine dans le cadre du concert du Trio Maranne qui s'est tenu à l'Eglise Notre Dame de Chasseignes le samedi 19 Septembre 2026

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Mouterre-Silly Culture et Patrimoine dans le cadre du concert Du Trio Maranne d'un montant de 405,00€.
- Dit que la dépense sera imputée au compte 65748 du Budget Primitif 2026.

Pour : 14/Contre : 0/ Abstention : 0

7 - Devis climatisation mairie -2026/52

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise LEGALLAIS pour la fourniture d'une climatisation monobloc murale réversible d'un montant de 1000.00€ HT soit 1200.00€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- Valide le devis de la société LEGALLAIS pour un montant de 1000.00 € HT soit 1200.00TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au sujet.

Pour : 13/Contre : 0/ Abstention : 1

8– Devis cavurnes cimetière du bourg-2026/53

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajouter une rangée supplémentaire de quatre cavurnes au cimetière du bourg.
La commune disposant de trois plaques en granit, Monsieur le Maire propose de retenir le devis du Centre Funéraire Leylavergne pour la fourniture et pose de quatre cavurnes et une plaque en granit pour un montant de 820.00€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- Valide le devis du Centre Funéraire Leylavergne pour un montant de 820.00 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au sujet.

Pour : 14/Contre : 0/ Abstention : 0

9 -Devis matériaux aménagement sécuritaires de Silly et Saint Mandé

Le Conseil Municipal demande une consultation préalable des habitants sur les aménagements proposés dans le village de Silly.

Le devis proposé incluant les matériaux pour l'aménagement de Silly et Saint Mandé, ce point est reporté à une réunion ultérieure, après consultation des habitants

10 -Aménagement sécuritaire de Beaussay -2026/54

Afin de réguler la vitesse dans le village de Beaussay, Monsieur le Maire propose d'installer un coussin berlinois avec une zone 30 à l'entrée du village. Monsieur le Maire précise que l'emplacement exact sera défini avec la Direction de Routes du Département de la Vienne.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- Valide l'aménagement sécuritaire proposé pour le village de Beaussay

Pour : 14/Contre : 0/ Abstention : 0

11-Classement de la salle des fêtes en catégorie 5-2026/55

3

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la salle des fêtes est actuellement un **E**tablissement **R**ecevant du **P**ublic de catégorie 4. Par conséquent la salle des fêtes fait l'objet d'une visite de la commission de sécurité régulière.
Lors de la dernière commission de sécurité qui s'est déroulée en Juillet 2026, les services du SDIS et de la Sous-Préfecture ont indiqué la possibilité de reclasser la salle des fêtes en catégorie 5 car l'effectif autorisé est inférieur aux seuils fixés pour la 4ème catégorie.
Le passage en catégorie 5 signifierait que la commission de sécurité ne serait plus obligatoire.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité contre décide de maintenir la salle des fêtes en catégorie 4.

Pour : 0/Contre : 14/ Abstention : 0

9-Solidarité avec les communes sinistrées-2026/56

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le communiqué transmis par l'association des maires de France relatif aux incendies et indiquant que l'AMF ouvrait un fond de soutien direct aux communes sinistrées.
Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité contre décide de ne pas participer.

Pour : 0/Contre : 14/ Abstention : 0

10-Organisation du 11 Novembre

La liste des habitants de plus de 65 ans est distribuée aux élus.

Le choix du menu est le suivant :

- Punch ou cocktail sans alcool
- Cassolette de noix de Saint-Jacques et moules à la créole au rhum blanc
- Trou mouterrois à la poire
- Grenadin de filet mignon sauce dijonnaise /haricots verts -champignons
- Trio de fromages
- Demander au traiteur de modifier le dessert -Demander un framboisier ou chocopoire
- Café

10-Questions diverses

- ✓ L'heure du feu d'artifice du 28 Novembre est fixée à 20h30.
- ✓ La date des vœux est fixée au 22 Janvier 2027 à 19h00
- ✓ Dossier urbanisme parcelle F 1038.Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal
- ✓ Avenir de l'école : Une visioconférence a eu lieu le 23 Septembre 2026 avec la mairie de Saint-Laon et l'inspectrice d'académie.

  La commune devra se prononcer sur la fermeture de l'école.
- ✓ Points commission cimetière :

  <u>Cimetière du bourg :</u>

  -Mise en place de panneaux pour la récupération des tombes

  -Se renseigner sur la possibilité d'acquérir la parcelle située en bas du cimetière

  - Régulariser la servitude de passage entre le parking et l'entrée du cimetière

  <u>Cimetière de Chasseignes :</u>

  -La clôture doit être refaite

  -L'arbre doit être élagué à hauteur d'homme
- ✓ Il est fait remarquer que l'éclairage du nouveau lotissement est en fonction. Il est demandé à ce que ce dernier soit éteint.
- ✓ Suite à l'effondrement du mur à l'angle de la Rue Saint Maximin et la Rue Sous la Ville, il est demandé à ce que les pierres soient ramassées par le propriétaire.
- ✓ La prochaine réunion de Conseil est fixée au 03 Novembre 2026

Le Maire
Alain ADHUMEAU

Le secrétaire de séance
Ludivine JUGE

4